

ADDITIF AU LIVRET D'ENTRETIEN

DU

TRACTEUR 350

RÉF. 10.755

NOUVEAU RELEVAGE

750 EXEMPLAIRES

JUILLET 1974

VI

RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION

C - RELEVAGE HYDRAULIQUE

1 - POSITION CONTRÔLÉE

La manette de sélection (1) est amenée vers le bas, comme indiqué sur le secteur de relevage.

NOTA : Ne manœuvrer la manette de sélection que les bras de relevage en bout de course vers le haut.

Le bras de poussée (1) fig. 2 est broché dans le trou inférieur du support mobile (2) et le coin (3) est engagé entre le support mobile et la butée du bloc de relevage. Cette précaution est également à respecter pour le transport sur route qui doit s'effectuer **obligatoirement en position contrôlée.**

A chaque position du levier (4) fig. 1 de commande du relevage sur le secteur, correspond une hauteur bien déterminée et constante des bras de relevage, donc de l'outil. Inversement le relevage total est réalisé lorsque le levier de commande est porté en butée vers l'arrière du secteur.

En travail pour des outils non équipés de roues ou de patins de limitation de terrage, mais qui doivent toujours occuper une position identique, il suffit de régler la butée (5) fig. 1 lorsque la profondeur désirée est atteinte. En portant le levier de commande au contact de cette butée, on retrouve un terrage de l'outil strictement égal.

Dans certaines conditions d'utilisation, en particulier si le sol est dur ou l'outil léger, il y a intérêt, pour atteindre rapidement la profondeur de travail, à dépasser la butée (5) par déplacement latéral du levier de commande, puis, après avoir poussé ce dernier à fond de course vers le bas, à le rappeler sous la butée.

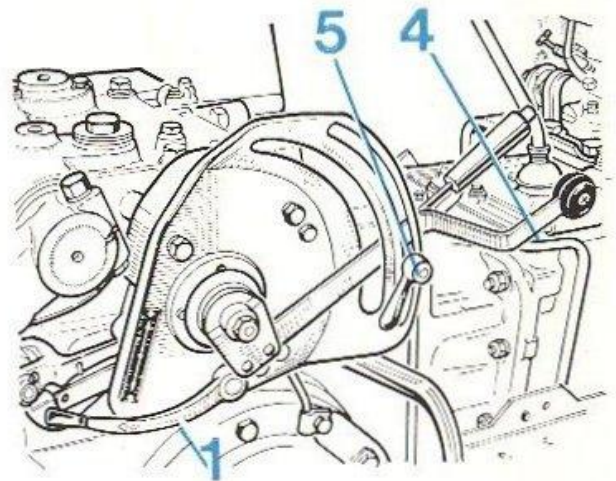


FIG. 1

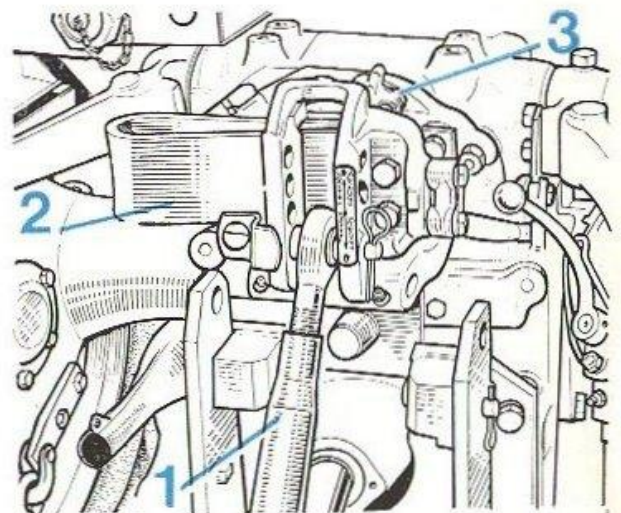


FIG. 2

RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION

C - RELEVAGE HYDRAULIQUE (suite)

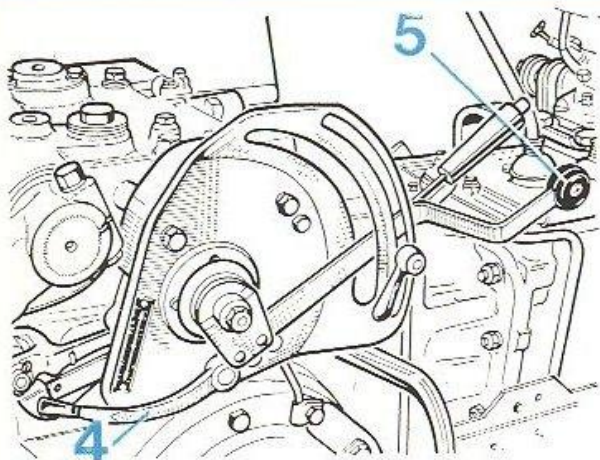


FIG. 3

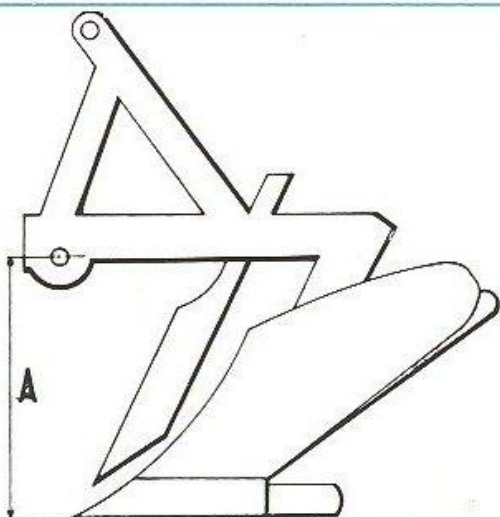


FIG. 4

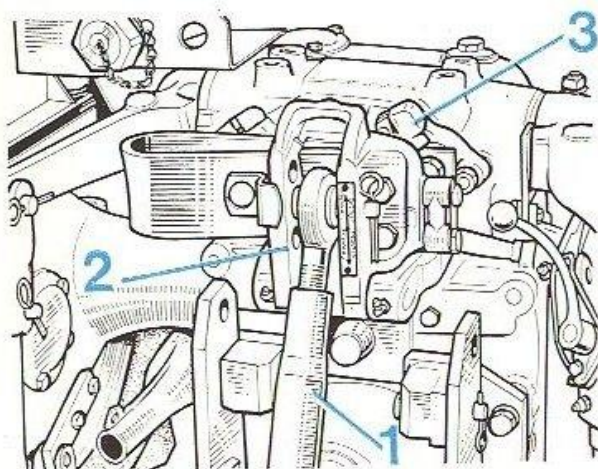


FIG. 5

2 - POSITION FLOTTANTE

Comme pour l'utilisation en position contrôlée :

- amener la manette de sélection (4) vers le bas, sans omettre de relever entièrement le levier de commande (5) au préalable ;
- brocher le bras de poussée au trou supérieur du support mobile sans oublier d'engager le coin de blocage du ressort .

La profondeur de travail étant limitée par une roue de jauge ou un patin appartenant à l'outil, le relevage sera utilisé comme un simple « releveur d'outils ».

Il suffit donc en travail de pousser le levier de commande (5) complètement vers le bas du secteur.

Inversement en bout de raie, tirer le levier de relevage entièrement à l'arrière.

3 - EFFORT CONTROLÉ.

a) Précautions d'attelage

— En travail, la chape du 3^e point doit être bloquée.

— Pas de roue de jauge.

En laissant subsister sur l'outil une roue de limitation de profondeur, on perd tout le bénéfice de l'apport de poids de l'outil sur le tracteur.

— Distance A (fig. 4) séparant les chevilles d'attelage de la pointe de l'outil, supérieure à 550 mm.

— Talonnage de l'outil réduit au maximum.

b) Utilisation.

La manette de sélection est portée en position haute.

Le bras de poussée (1) est broché sur le support mobile (2) :

- dans l'un des deux trous supérieurs pour les travaux superficiels et les labours légers ;
- dans le 3^e trou pour les travaux lourds.
- le coin de verrouillage (3) (fig. 5) est libéré.

3 - EFFORT CONTROLÉ (suite).

NOTA : Cette opération est à effectuer lorsque l'outil est attelé au support mobile et ne repose pas sur le sol de sorte que le ressort soit soumis à la charge de l'outil.

L'utilisation au terrain est similaire à celle en position contrôlée.

— Recherche de la profondeur de travail en jouant sur la position du levier de commande de relevage (1) : plus ce levier sera poussé vers l'avant et plus l'effort et la profondeur seront importants.

NOTA : A peine a-t-on abaissé le levier de commande (1) que l'outil descend jusqu'à reposer sur le sol. Il n'est pas possible, comme en position contrôlée, de stopper la descente ou la montée de l'outil dans une position intermédiaire.

— Fixation de la profondeur de travail par la butée (2) fig. 6. Ne pas oublier qu'il est toujours préférable pour, à l'attaque d'une nouvelle raie, retrouver rapidement la profondeur de travail que l'on s'est fixée, d'abaisser le levier de commande (1) fig. 6 jusqu'en bas du secteur, en le déplaçant latéralement au passage de la butée, pour le ramener ensuite sous cette dernière. On profite ainsi au maximum du poids de l'outil ce qui ne manque pas de faciliter la pénétration.

— Réglage de la sensibilité à l'aide de la petite manette (1) fig. 7 située à la droite du distributeur.

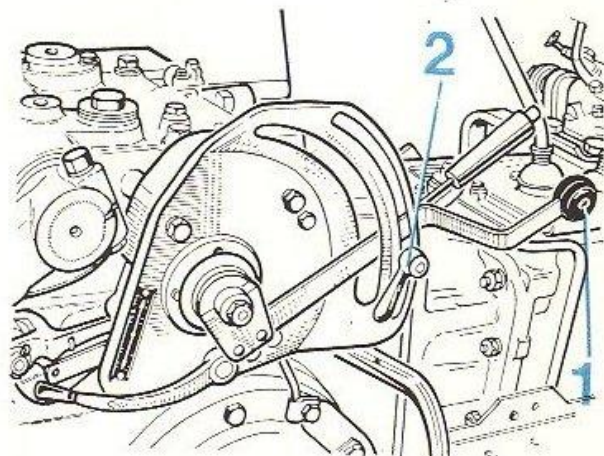


FIG. 6

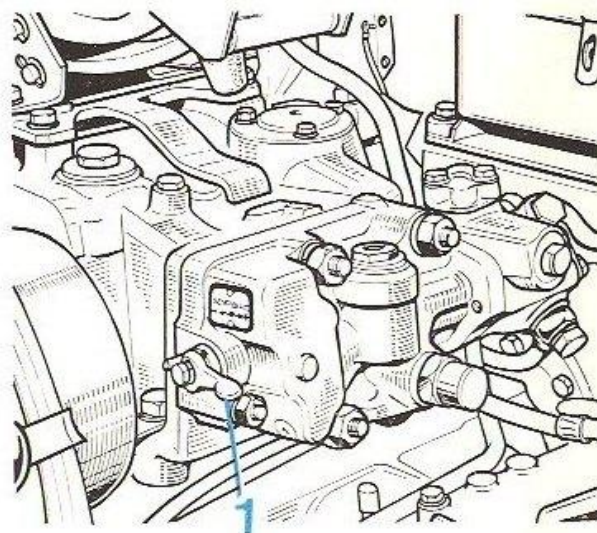


FIG. 7

C - RELEVAGE HYDRAULIQUE (suite)

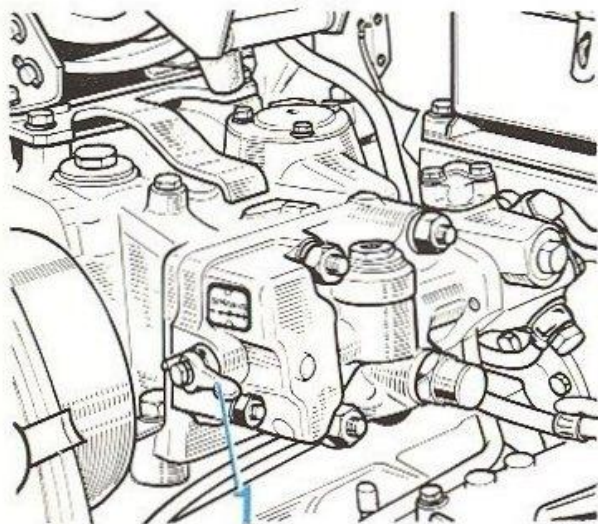


FIG. 8

En faisant pivoter cette manette vers l'avant, c'est-à-dire suivant le signe (+) indiqué sur la plaquette, les réactions du relevage, dues aux variations de poussée de l'outil répercutées sur le support mobile du 3^e point deviennent plus fréquentes. Inversement en faisant pivoter la manette de sensibilité vers le signe (-), on réduit la sensibilité du relevage.

En pratique, il faut tendre à obtenir la plus grande sensibilité sans pour autant provoquer des trépidations de l'outil susceptibles de gêner le conducteur.

4 - RÉGLAGE DU SYSTÈME
D'ATTELAGE 3 POINTS,

Les suspentes (1) et (2) sont brochées dans le trou A des bras de traction (3).

Les suspentes (1) et (2) sont réglables en longueur ce qui permet de proportionner la course de relevage en fonction de la hauteur des outils et de leur profondeur de travail. S'assurer que la profondeur de travail n'est pas limitée par la course mécanique des bras de relevage. Si cela se produisait allonger la suspente (1) à l'aide de la manivelle (4) et la suspente (2) en dévissant la partie inférieure après l'avoir débroschée du bras inférieur de traction.

Pour corriger l'inclinaison transversale des outils non réversibles, régler la longueur de la suspente (1) en agissant sur la manivelle (4) et exceptionnellement sur la longueur de la suspente (2).

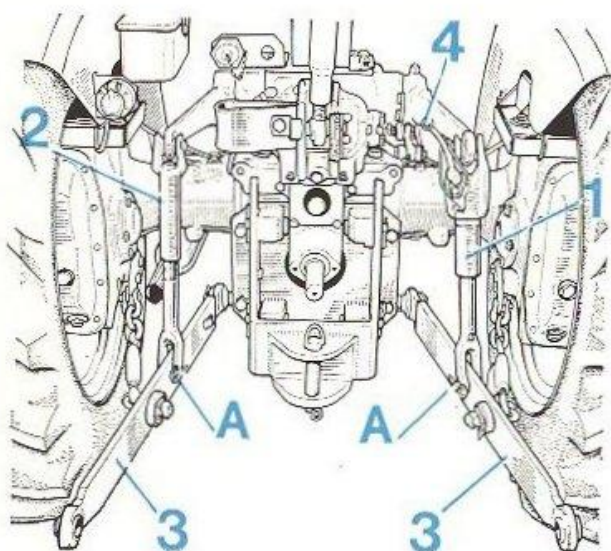


FIG. 9

H - RELEVAGE HYDRAULIQUE

POMPE

Type	PLESSEY C	18 X
Régime de la pompe à 2500 tr/mn du moteur	tr/mn	2.275
Débit au régime nominal (à 150 bars)	litres	14,4
Pression de sécurité	bars	150 ± 5
Temps de relevage au régime nominal du moteur	sec.	1,6

BLOC DE RELEVAGE

Capacité en huile	litres	4
Capacité carter boîte de vitesses	litres	6,5
Capacité totale	litres	10,5

VÉRIN

Simple effet.		
Alésage	mm	90
Course	mm	88
Cylindrée	cm ³	560

DISTRIBUTEUR

Type à boisseau.

POSSIBILITÉS MAXIMALES DE SOULÈVEMENT

Dans l'axe des rotules d'attelage	kg	1.150
---	----	-------

SYSTÈME D'ATTELAGE

Type 3 points	norme	n° 1
---------------------	-------	------

BAUMAN IMPRIMEURS
45-45 BIS, RUE DE CHARTRES
92400 COURBEVOIE